

La LDH soutient :

Eka et Natia,
chronique d'une jeunesse géorgienne,

de Nana Ekvimishvili et Simon Groß



Eka et Natia n'est ni un film documentaire ni un film politique. Plusieurs fois couronné dans différents festivals, il raconte l'histoire de deux adolescentes à Tbilissi, en 1992, histoire inspirée par les souvenirs de la réalisatrice. après l'effondrement de l'URSS, les provinces géorgiennes d'Ossétie du sud et d'Abkhazie entrent en sécession et en guerre contre Tbilissi, jusqu'à l'intervention – la première – des troupes

russes.

Le pire est dans la violence des rapports sociaux, les hurlements et les bagarres dans les queues pour avoir du pain, l'indifférence ou la lâcheté des adultes face à la délinquance des adolescents. Et dans la violence d'un système patriarcal où les maris boivent et cognent, s'ils ne sont pas en prison ou à la guerre, et jugent normal de faire de leurs femmes des servantes, où les bandes de garçons enlèvent les filles et assassinent leurs rivaux. Mais les femmes et les filles se défendent avec énergie.

Papusza,

de Joanna Kos-Krauze et Krzysztof Krauze



Cette œuvre cinématographique, au traitement photographique tout en délicatesse, brosse un portrait de la poétesse rom polonaise Bronisława Wajs, dite « Papusza ». Elle est découverte fortuitement par le poète et critique d'art Jerzy Ficowski, alors qu'il voyage avec un groupe itinérant de roulottes roms, dans les années d'après-guerre. Il l'encourage à noter ses poèmes, pleins de fraîcheur et d'authenticité, puis parvient à publier sa

poésie. Mais pour Papusza, cette publication revient à franchir le cercle invisible d'une culture fermée sur elle-même. Le prix sera lourd ; la liberté d'esprit se paie cher, tout comme le succès, même s'il reste relatif. Victime de pressions de son groupe d'appartenance rom pour avoir « livré » la langue et la culture rom aux Gadjos, Papusza s'abîme dans la dépression et va jusqu'à brûler ses manuscrits.


Parallèlement la revue *Etudes tsiganes* vient de consacrer son dernier numéro à la poétesse.

Lundi 16 décembre à 20h :

Assemblée générale de la fédération de Paris.

Au 40 rue de Malte (Paris 11 – M^o Oberkampf ou République)

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE
89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.



Uni(e)s contre une immigration jetable

mercredi 18 décembre à 18h

Manifestation du métro Belleville à la place de la République pour la Journée internationale de défense des droits des travailleuses et travailleurs migrants et de leurs familles à l'appel d'Uni(e)s contre une immigration jetable – Ucij (dont la LDH est membre).

jeudi 19 décembre de 19h à 21h30

Invitation des sections Paris 7, Paris 5/13, Paris 14/6 et Paris 15 de la Ligue des Droits de l'Homme à une conférence-débat : Hervé LE BRAS, Directeur d'études à l'EHESS et à l'INED, présentera son ouvrage co-écrit avec Emmanuel Todd : « Le mystère français »

À quoi ressemble la France dont hérite aujourd'hui François Hollande ? En trente ans, notre pays a fait un bond en avant urbain et éducatif. Ses croyances religieuses et ses idéologies se sont évaporées, ses mœurs se sont radicalement transformées, ses classes sociales se sont effacées. Hervé Le Bras et Emmanuel Todd plongent au niveau des départements et des communes pour saisir la reconfiguration des vieux ancrages territoriaux.

Discutant : Catherine de Wenden
Maison des Associations du 7^{ème} - 93 rue Saint Dominique, Paris 7 (Métro : La Tour-Maubourg – ligne 8 ou Invalides – ligne 13)

Petit apéro à l'issue du débat...
Pour tout renseignement :
01.43.06.58.08 ou ldhparis7@yahoo.fr
<http://www.ldh-france.org/fede/paris/?p=4387>

le 31 décembre à 11h30 :

Conférence de presse du **Collectif des Associations Unies** (dont la LDH fait partie) sur la passerelle Bichat du canal Saint-Martin, 75010 Paris. Nous rappellerons nos inquiétudes sur la période hivernale, le non relogement de ménages DALO, la nécessité d'anticiper la prévention des expulsions en cours de trêve, les évacuations de bidonvilles, les inquiétudes sur certains volets du projet de loi de finances, gel des APL, plan quinquennal, la volonté de mettre un coup de pression sur le vote de la loi ALUR...

jeudi 9 janvier 2014 à 20h
réunion de reprise de carte

avec Jean-Marie Delarue
Contrôleur général des lieux de privation de liberté

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^o Maison Blanche



Contacts

n°31 - décembre 2013

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:
le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^o Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)
Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :
Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet:
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:
Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

Diffusion des tracts:
Actuellement :
marchés Blancqui - Jeanne d'arc - Maison Blanche, Mouffetard le dimanche matin, selon actualité et disponibilités - et d'autres lieux selon les contenus traités

Contact : Martine Common : common.martine@wanadoo.fr

RESF
Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^o Maison blanche
Contact : Jocelyne Vaudenay jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:
Contact:
Paul Robin pau.robin@gmail.com

Réunion de reprise de carte du 9 janvier :

Jean-Marie Delarue

Contrôleur général des lieux de privation de liberté
depuis le 13 juin 2008

Le Contrôleur général peut visiter à tout moment, sur l'ensemble du territoire français, tout lieu où des personnes sont privées de liberté.

Il s'agit notamment des établissements pénitentiaires, des établissements de santé, des locaux de garde à vue, des locaux de rétention douanière, des centres et locaux de rétention administrative des étrangers, des zones d'attente, des dépôts ou geôles situés dans les tribunaux, des entres éducatifs fermés.

Le Contrôleur général veille à ce que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. A l'exclusion de leur liberté d'aller et venir, les personnes privées de liberté demeurent titulaires des droits fondamentaux tels que définis par les textes internationaux et nationaux.

Dans le cadre de sa mission, le Contrôleur général s'attache en particulier aux conditions de détention, de rétention ou d'hospitalisation mais aussi aux conditions de travail des personnels et des différents intervenants en ce qu'elles impactent nécessairement le fonctionnement de l'établissement et la nature des relations avec les personnes privées de liberté.

Le Contrôleur général choisit librement les établissements qu'il entend visiter. Bien entendu, les courriers de saisine qu'il reçoit sont de nature à le guider dans son choix.

Les visites peuvent être soit programmées (dans ce cas, le chef d'établissement est prévenu de la visite quelques jours auparavant), soit inopinées.

Les autorités concernées ne peuvent s'opposer à une visite sauf motifs graves et impérieux liés à la défense nationale, à la sécurité publique, à des catastrophes naturelles ou à des troubles sérieux dans le lieu visité.

Le Contrôleur général et les contrôleurs conservent toute latitude dans l'organisation de la visite :

- ils peuvent se rendre à tout moment (y compris la nuit et le week-end) dans l'ensemble des locaux relevant du régime de la privation de liberté ;

- ils peuvent s'entretenir avec toute personne dont le concours leur paraît nécessaire dans des conditions assurant la confidentialité des échanges ;

- ils peuvent obtenir toute information et toute pièce utile à l'exercice de leur mission (sauf si leur divulgation est susceptible de porter atteinte au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'Etat, au secret de l'enquête et de l'instruction, au secret médical ou au secret professionnel applicable au relation entre un avocat et son client).

Le Contrôleur général adresse au(x) ministre(s) concerné(s) un rapport de visite puis des recommandations qu'il peut rendre publiques.

Il remet chaque année un rapport d'activité au Président de la République et au Parlement. Ce rapport est rendu public. Outre un bilan d'activité, plusieurs analyses thématiques figurent dans ce rapport.

Site : <http://www.cgpl.fr/>

PROCES de l’INCENDIE DE l’HOTEL PARIS-OPERA

Des membres du groupe « ligueurs au prétoire » de la section ont assisté, en marque de soutien, à plusieurs des audiences de ce procès, du 14 au 22 novembre.

Rappelons les faits : L'hôtel Paris-Opéra était un de ces nombreux hôtels dit « social » de Paris, qui recevait essentiellement des personnes, pour la plupart étrangères, envoyés par le Samu social. L'incendie a fait, en 2005, vingt-quatre morts, dont onze enfants, et a entraîné des blessures et des séquelles, dont certaines graves, pour 56 autres personnes. Quatre personnes déjà mises en examen pour homicides, blessures et destruction par incendie involontaires sont renvoyées devant le tribunal correctionnel : les deux gérants de l'hôtel, Mme et M. D., le gardien Nabil D. (fils des gérants) et Fatima T., sa petite amie de l'époque.

Il y a le fait déclencheur direct : la dispute entre le gardien, alcoolisé et drogué, et son amie. Celle-ci lance des vêtements sur des bougies allumées au sol. Le feu s'étend rapidement. Et le contexte : un hôtel suroccupé, mal entretenu, un gardien toxicomane non formé à la sécurité incendie.

L'AVIPO est l'association des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris Opéra. Son Président, qui a lui-même perdu sa femme enceinte et l'enfant, en rappellera à la barre l'importance tout au long de ses années, ainsi que celle des soutiens associatifs. L'AVIPO a écrit dans un communiqué paru les jours précédant le procès :

« Les familles victimes de l'incendie se félicitent de la tenue de ce procès qui mettra fin à une longue et incompréhensible attente. Néanmoins, elles estiment ne pas avoir été entendues ni suivies sur la mise en cause des services de l'État qui étaient en charge du placement des familles et du contrôle de l'hôtel. » Au cours des audiences auxquelles nous avons assisté, ont témoigné à la barre : les pompiers, des experts en incendie et catastrophes, des victimes ou des proches, les principales associations de soutien : DAL, MRAP, GISTI. Le Samu social et la Préfecture ont finalement aussi été entendus.

Les témoignages des victimes et proches (souvent très proches !) sont particulièrement douloureux et dignes. Ils décrivent le caractère fulgurant, étouffant, asphyxiant de l'incendie en même temps que leur sidération, en proie souvent à une émotion qui leur coupe la voix, notamment celle des parents séparés de leurs enfants dans leur chute ou à l'occasion des secours et auxquels on a caché parfois pendant plusieurs semaines la mort de leurs proches.

Citons en particulier le témoignage, qui nous a particulièrement marqué, d'un grand oncle algérien de deux enfants devenus orphelins ce jour-là et dont, depuis, il s'occupe.

Il regrette que le Samu social et la préfecture n'aient pas été mis en examen. Les familles font beaucoup de reproches au Samu social qui les oriente vers des hôtels miteux, souvent faute de mieux. Il parle de « dysfonctionnement naturel », auquel tout le monde finit par s'habituer et qui a, cette fois ci, dégénéré en une catastrophe. « L'Etat est en défaut ».

Il évoque les situations en Algérie et Côte d'Ivoire qui avaient amené certaines des familles en France. Il évoque leur galère de sans-papiers, leur arrivée dans cet hôtel, leur interrogation sur sa vétusté.

Après le drame, il y a eu beaucoup de promesses (logement, régularisation administrative) qu'il a fallu arracher avec l'aide des associations. Quant à la justice, elle a attendu 2 ans ½ avant de recevoir les familles. Ce procès doit faire la lumière et faire entendre ce manque de compassion des autorités.

Le témoin parle également des impacts sur les familles des victimes restées en Afrique.

Délibéré et verdict le 23 janvier 2014 à 13h30.

Pour celles et ceux qui sont intéressés par un compte-rendu plus complet des audiences, me le demander : *marianne.wolff@wanadoo.fr*

LA SITUATION DANS LES UNIVERSITES

La situation, malgré les récentes élections, qui se sont déroulées sous une surveillance importante et controversée (vigiles privés), est plutôt plus calme qu'au moment des vacances de la Toussaint. Les élections, marquées par une participation très faible (à l'exception de 2 UFR, sur une 15aine, où elle s'est montée à 44 et 70%, elle n'a pas dépassé 20%, et était parfois autour de 5%), ont redonné une majorité générale à l'UNEF, quoique les "indépendants" , de droite voire proche de l'extrême droite, soient majoritaires dans certains UFR, et notamment en géographie ou dans certains ufr de droit. L'Uni-Met, officiellement de droite n'a recueilli que 2 sièges /52. Solidaires n'était apparemment pas présent à ces élections.

Du côté de la permanence les choses se passent plutôt bien, RUSF a obtenu des subventions de la Maison des Initiatives Etudiantes et nous allons organiser, à partir de mercredi prochain des diffusions, régulières si possible, du matériel de "réinformation" de la Cimade sur les migrants et les "étrangers" en France.

Le groupe de lutte contre l'extrême-droite de Tolbiac, dont je suis les actions sans y participer directement pour l'instant, a organisé quelques diffusions de tracts et vraisemblablement une réunion publique à venir cette semaine, mais sans date claire pour l'instant.

A l'ENS, la journée antifasciste a eu du succès, ce qui n'a pas empêché malheureusement que des tracts FN soient installés dans les panneaux d'affichage de l'administration. Heureusement ils n'étaient pas très visibles, et (je crois) dès que nous les avons signalés (cad en ce qui me concerne le lundi dans la matinée) ils ont été retirés, en tout cas lundi dans l'après midi ils n'étaient plus là. Il va y avoir une seconde réunion sur la question le 12 décembre.

Paul Robin

RETOUR SUR L'UNIVERSITE D'AUTOMNE

Cela faisait plusieurs années que je n'avais pas participé à l'Université d'automne de la LDH. Me retrouver les 23 et 24 novembre dernier, à l'Espace Reuilly dans le 12^{ième}, parmi les presque 300 ligueurs et amis de la LDH, venus s'informer et débattre sur « l'Europe quelles sorties de crises ? » a donc été pour moi une re-découverte de toute la richesse qui émane de ce type de rencontre.

Le choix du sujet, la façon dont il a été traité et structuré à travers 7 tables rondes, la qualité et la diversité des interventions, autant de choses qui m'ont parues très réussies. Comme souvent dans les réunions publiques, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu assez de temps consacré au débat avec l'assistance, c'est dommage. Mais il faut reconnaître qu'il n'est pas facile de trouver un équilibre entre la densité des interventions et le temps de libre parole et ceci n'est pas propre à l'université d'automne de la LDH.

Le choix du sujet : je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais en ce qui me concerne, sur l'Europe, je ne suis pas très au point... Ma révolte est maximale (politiques d'austérité, politiques migratoires, absence de démocratie, concurrence généralisée, accroissement des inégalités, etc.) et mes connaissances minimales (Conseil européen, Conseil des ministres, Commission européenne, BCE, parlement, qui fait quoi au juste ?). La perspective des élections européennes de mai 2014 justifiait tout à fait que l'on approfondisse la question en novembre 2013. Et on l'a approfondie.

Les 7 tables rondes ont permis d'aborder tous les aspects des dysfonctionnements d'une Europe en crise, qui devient de plus en plus un repoussoir pour des populations confrontées au

chômage, à la casse des services publics, à la dérégulation du droit du travail et des services sociaux.

Dans ce contexte de rejet grandissant, la table ronde consacrée au développement des nouvelles droites radicales dans l'ensemble des pays européens a été particulièrement captivante, tant par ses rappels historiques que par l'analyse des caractéristiques actuelles de ces mouvements d'extrême droite « modernisés » qui font l'objet d'une large adhésion populaire. Nombreux sont les intervenants qui ont souligné à quel point les replis identitaires sont une menace à terme pour l'existence même de l'Union européenne.

Le temps n'a cependant pas été consacré qu'aux seuls diagnostics inquiétants. Une large place a été faite aux pistes possibles pour inverser le cours des régressions alarmantes.

Toutes les tables rondes mériteraient que l'on s'attarde sur les différents sujets abordés : la transformation indispensable des institutions européennes pour instaurer une réelle démocratie, la priorité à accorder à la réduction des inégalités et à l'instauration de véritables solidarités, l'avenir d'une justice européenne, la place des réseaux associatifs européens pour la défense et l'extension des droits...

Les compétences mais aussi la pluralité des orateurs invités a beaucoup contribué à la réussite des deux journées : des universitaires, des journalistes, des responsables syndicaux, associatifs, des députés ou anciens députés européens représentant les différentes composantes de la gauche française et européenne et y compris un responsable de la BCE... Ce mélange de sensibilités politiques et de styles oratoires (enseignant, juriste ou tribun militant) a permis des approches complémentaires et contrastées. Saluons au passage les interventions très combatives des députées européennes du Portugal et de la Grèce dénonçant les ravages causés à leur pays par les oukases économiques imposés par « Bruxelles ».

Bref, ce furent deux jours d'échanges formateurs et mobilisateurs. De quoi être plus lucide sur les enjeux, plus motivés pour s'engager, et mieux préparés pour faire des choix lors des prochaines élections européennes.

Je l'avais un peu oublié, mais l'Université d'automne est décidément un moment privilégié de la vie de la LDH. Et la proposition de la Fédération de Paris, d'en offrir l'inscription gratuite aux nouveaux adhérents de l'année en cours est une excellente idée.

Hélène Beauvais

LA FRANCE ET LA RANÇON D'HAITI

Tribune de Gilles Manceron, membre du Comité central de la LDH : "La France et la rançon exigée d'Haïti", publiée par Mediapart le 28 novembre

Gilles Manceron est l'animateur du Groupe de travail "mémoire, histoire, archives", il est aussi membre de notre section.

Bien peu de Français savent qu'il y a tout juste deux-cent-dix ans, le 18 novembre 1803, a eu lieu, un siècle et demi avant Diên Biên Phu, la première défaite d'un corps expéditionnaire français envoyé combattre une guerre d'indépendance d'un peuple colonial : la bataille de Vertières. Par elle, quelques semaines plus tard, Saint-Domingue, devenue Haïti en janvier 1804, a été la première colonie française à conquérir son indépendance.

Mais pour prix de son indépendance et afin de permettre que d'autres États la reconnaissent à leur tour, la France lui a imposé en 1825 le paiement d'une somme de 150 millions de francs « *destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité* ».

Haïti dut emprunter – en l'occurrence auprès de banques françaises – pour payer cette somme, qui fut réduite en 1838 par un traité inégal, imposé par la France, à 120 millions au total, auxquels s'ajoutaient les intérêts de l'emprunt qu'Haïti avait dû contracter pour effectuer le premier versement. Du fait de ce paiement qui, sous la Troisième République, a duré

jusqu'en 1883, suivi de celui des intérêts versés à des banques françaises jusqu'en 1915, la France a infligé à Haïti un coût à son indépendance qui a considérablement entravé son développement. Ce préjudice historique n'a été que partiellement reconnu dans le rapport remis en 2004, à la demande du ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, par le Comité indépendant de réflexion et de proposition sur les relations franco-haïtiennes, rédigé par Régis Debray.

Ces faits sont emblématiques du « trou de mémoire » des institutions et de la société française vis-à-vis des crimes et des forfaits que la politique coloniale les ont conduit à commettre dans le passé. Mettre fin à leur déni et à leur occultation implique, avant tout, leur reconnaissance par nos institutions et la diffusion dans notre société du XXI^e siècle de la connaissance de ces faits qui font partie de notre histoire.

Mais la Ligue des droits de l'Homme estime aussi que la France pourrait faire un geste fort, de nature à renforcer l'image et la crédibilité internationale en affirmant sa volonté d'en finir avec les rapports de force coloniaux et d'assumer réellement aujourd'hui son attachement aux principes des droits de l'Homme dont l'esclavage et la politique coloniale l'ont fait s'écarter dans le passé. Il pourrait consister à poser le principe d'un remboursement des sommes indûment exigées de son ancienne colonie d'Haïti pour le prix de son émancipation.

RESF PARIS 5e-13e EN CETTE FIN 2013

L'activité du collectif Réseau Education Sans frontières du 5e-13e ne s'est pas ralentie, mais les changements dans le public accueilli se confirment.

Le circulaire du 28 novembre 2012, dite "circulaire Valls", justement critiquée dans un rapport de La Cimade, a heureusement amélioré les possibilités de régularisation des familles dont les enfants sont scolarisés. Beaucoup d'entre elles sont allées à la préfecture sans nous demander un accompagnement. Envers les jeunes devenus majeurs,et les travailleurs salariés elle a à peine entrouvert la porte, et de telle manière qu'ils s'y retrouvent coincés, ni expulsables, ni régularisables.

Dans nos arrondissement l'afflux de jeunes majeurs, récemment arrivés en France, est très important du fait de l'ouverture de Classes de Socialisation et d'Intégration (CSI), qui leur sont plus particulièrement destinées, et ont été créé à la demande du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs). Il faut toutefois rappeler que ces classes ne leur proposent que 16h de cours hebdomadaires, et qu'elles sont tenues par des enseignants vacataires.

Lors du récent parrainage à la mairie du XIII^{ème}, le 20 novembre, 6 familles (11 enfants) ont été parrainées par des parents d'élèves et des citoyens et 18 jeunes majeurs ou mineurs du lycée professionnel Nicolas-Louis VAUQUELIN, (pour la plupart isolés), ont été parrainés par un groupe d'enseignants et le Maire du XIII^{ème}.

Deux autres lycées, situés dans le V^{ème}, le lycée de l'Abbé Grégoire, et le lycée Lucas de Nehou accueillent nombre de ces jeunes, des contacts sont en cours.

UN NOUVEAU LOGO POUR LA LIGUE ?

En cette fin 2013 un projet de modernisation du logo de la LDH est élaboré par ses instances dirigeantes. Il s'agit de renforcer son "identité graphique". Stylisation du bonnet phrygien et suppression de la balance. Qu'en pensez-vous ?

Nous avons ce mois-ci affiché en première page un logo portant encore la feuille de laurier. Il semble qu'il était en usage dans les années soixante. Qu'en savez-vous ?